

Lettre d'info municipale



Sommaire

Economie d'énergie	2-3
Saillans au quotidien	4-8
Photos souvenirs	9-11
Le coin Economie	12-13
Vie associative	14
TAP, solidarité	15
Interco	16-17
Conseil des sages	18
Révision du PLU	19-20

INVITATION

DIMANCHE 31 JANVIER

Salle des Fêtes

à 15h

**Bilan participatif
des dossiers et projets
en cours**

à 18h

VŒUX

de la municipalité

Nous vous attendons nombreux

Fin d'année et nouvelle année

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, en compagnie de vos enfants, vos familles, vos proches et vos amis. Une occasion importante de se retrouver pour beaucoup. À Saillans, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, participer à un repas partagé le 25 décembre.

Lire p. 20

Il nous faut aussi penser à la nouvelle année 2016. L'équipe municipale vous invite le dimanche 31 janvier à un pot de l'amitié lors des voeux traditionnels. Réservez dès à présent cette date. Nous souhaitons réaliser un bilan 2015 avec vous et c'est pourquoi ces voeux seront précédés d'un moment d'échanges auquel vous êtes conviés pour faire le point sur les différents dossiers et projets en cours et, pourquoi pas, envisager de nouvelles perspectives. Plus de détails vous seront prochainement donnés.

Lire ci-contre

Nous ne pouvons pas, malheureusement, passer sous silence les événements nationaux. Nous devons être unis pour combattre toutes les idéologies de violence, de haine ou de confrontation. La seule réponse possible c'est de continuer à construire une démocratie équitable et juste, sans discriminations. Et nous devons aussi parler de notre impact sur l'environnement. Si les compromis entre Etats sont indispensables, nous avons, à notre échelle, notre responsabilité, en tant que collectivité locale mais aussi en tant que citoyens. Des décisions ont été déjà prises et d'autres initiatives, avec vous, pourront être prises pour continuer cet effort.

Lire p. 2 et 3

Les portes de la mairie sont toujours ouvertes à chacun pour venir à toutes les réunions participatives notamment les Groupes Action-Projet. Nous savons que vous êtes tous bien pris par votre vie professionnelle et familiale, mais espérons qu'à un moment ou un autre, vous pourrez venir exprimer votre point de vue et vos idées. Un habitant, quelle que soit sa position sociale, a un droit légitime d'être considéré comme citoyen ; notre mission : gérer la commune en vous donnant le pouvoir d'agir en tant que citoyen.

Lire p.18

Parution Lettre d'info

• Attention, seules 2 lettres par an seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).

Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts auront aussi lieu dans certains espaces de Saillans (bibliothèque, club informatique, café des sports...).

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

 mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

 papier : mon adresse _____


Bilan de 12 mois d'extinction de l'éclairage Public



Une récente étude met en évidence la part importante des coûts de l'éclairage public par rapport à la totalité des dépenses

en énergie de notre commune (chauffage et éclairage des bâtiments, carburant pour les véhicules) : 45% de nos dépenses totales en énergie sont dues au seul poste Éclairage public, soit environ 23 000 € par an.

Ces dépenses ont fortement augmenté ces dernières années à cause de l'introduction de taxes sur l'éclairage public, dont la CSPE (Charge de Service Public d'Électricité) qui est passée de 7,5 € à presque 22,5 €/MWh).

Avec la participation de Mme Dupuy, du Syndicat D'Electricité de la Drôme (SDED), la réunion du 13 novembre a fait le point sur l'extinction de l'éclairage public depuis un an et recueilli les avis des habitants présents sur d'éventuels problèmes posés par les horaires mis en place. Parmi les 13 coffrets de distribution d'électricité à Saillans, certains montrent des économies de 50% par rapport à l'année précédente, et ceci malgré les travaux du Faubourg du Temple, qui ont obligé à rallumer l'éclairage public plus que prévu.

Côté nouveaux projets, la refonte totale de l'éclairage piéton en LED équipés de capteurs de présence entre le pont Algoud et les Samarins est prévue pour janvier/février 2016. Du côté de la gare, ce sera un simple remplacement des ampoules par d'autres, économes en énergie, en attendant une rénovation en profondeur lors d'une éventuelle refonte de l'entrée du village rive gauche dans les prochaines années. Un autre projet, concerté avec la Direction des routes, qui est de supprimer l'éclairage public sur le rond-point de la route départementale, sera réalisé dès que le Département indiquera quelle signalisation réfléchissante mettre en place pour maintenir la sécurité.

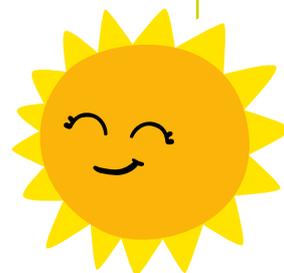
L'analyse des contrats EDF pour l'éclairage public entraînera d'autres économies : le remplacement des ampoules par du matériel plus moderne diminuera la puissance électrique nécessaire, ce qui permettra de réajuster les abonnements. De même, un changement de fournisseur d'électricité (il y en a actuellement plus d'une douzaine disponibles) permettrait éventuellement un achat à un coût inférieur à celui d'EDF, en y intégrant éventuellement l'électricité dite « verte ».

En bref, l'ensemble des actions mises en place vont dans le sens d'économies d'énergies accrues et, par conséquent, d'économies financières pour la commune, libérant ainsi des moyens pour des projets prioritaires.

NB : Quand le SDED intervient sur des problèmes d'éclairage, il allume l'ensemble des luminaires même le jour pour vérifier toutes les ampoules. Si vous remarquez un problème d'éclairage sur un lampadaire ou sur une zone d'éclairage, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 75 21 51 52, par Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr ou venir noter sur le cahier en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Achat groupé de panneaux solaires

Dans le cadre du Groupe Action-Projet Energie (commission Environnement - Énergie - Mobilité), certains participants ont proposé l'idée de grouper entre Saillansons les achats des systèmes solaires pour chauffer l'eau sanitaire à domicile, afin d'obtenir des réductions sur les coûts d'achat de ces systèmes assez onéreux.



La démarche groupée pourra aussi permettre à plus de Saillansons de profiter des énergies renouvelables, minimisant ainsi l'impact environnemental. Même si cette technologie des capteurs thermiques solaires reste assez discrète dans la discussion générale sur les énergies nouvelles, il est intéressant de constater que cette technologie, au niveau mondial, regroupe autant de puissance installée que le nucléaire ou les éoliennes.

Suite à une première réunion d'information générale le 16 octobre sur les chauffe-eau solaires, une deuxième réunion s'est tenue le mercredi 2 décembre à la mairie pour concrétiser l'intérêt de chacun pour ce groupement. Il s'est avéré que six personnes sont réellement intéressées pour cette démarche, avec les différentes variantes techniques disponibles. La prochaine étape est maintenant de négocier avec le fournisseur des systèmes la ristourne pour l'achat groupé, puis de passer à la commande et à la livraison, puis à l'installation.

Une telle démarche est d'ailleurs aussi envisagée pour l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les Saillansons. Cette démarche sera poursuivie dès février.



Rénovation énergétique du logement privé

Depuis peu, une plateforme locale pour la rénovation énergétique du logement privé est disponible à Saillans. Elle est financée par la Région Rhône-Alpes via la 3CPS. Le service proposé permet aux habitants d'améliorer le confort de leur habitat, de réduire leurs factures d'énergie souvent lourdes et, en même temps, l'impact sur l'environnement.

À l'occasion de la COP21, avec des rapports de plus en plus alarmants sur la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, une telle rénovation énergétique s'inscrit aussi dans une démarche plus large.

L'objectif principal est donc de développer et de rendre accessible à tous la rénovation thermique performante des logements. Pour atteindre cet objectif, la plateforme travaille sur l'ensemble des leviers qui conditionnent la rénovation : l'accompagnement complet des propriétaires, l'offre des artisans et le financement des travaux. Il s'agit donc d'un nouveau « guichet unique » pour les habitants, traitant l'ensemble des aspects d'un projet de rénovation thermique (isolation des combles, changement des fenêtres, isolation des murs intérieurs ou extérieurs, isolations des dalles, modernisation de la chaudière, rajout de poêle à bois, bûches ou granulés, etc.).

Une rénovation performante passe inévitablement par un choix de solutions pertinentes et une mise en œuvre soignée des matériaux et des systèmes par des artisans qualifiés. La plateforme intervient en ce sens, en structurant une montée en compétence des artisans du territoire, notamment via la formation DORÉMI, et en accompagnant les propriétaires dans la définition technique de leur projet.

La spécificité de ce service est sa proximité pour les habitants : quel que soit le projet de rénovation, **la plateforme propose aux propriétaires un accompagnement individualisé, du choix des solutions techniques adaptées jusqu'à la fin des travaux**. Elle permet de bénéficier d'un soutien dans le montage des dossiers de financement et de faire le lien entre les différents organismes financeurs et les propriétaires. Ces dernières semaines, déjà deux projets ont été

initiés à Saillans, et d'autres peuvent l'être très prochainement, dont le vôtre si vous le souhaitez.

Vous pouvez prendre contact avec les conseillers de la plateforme directement par téléphone au **09 70 59 05 15**, par courriel **habitat-energie@biovallee.fr** ou avec Joachim Hirschler, l'élu référent énergie-mobilité à la mairie de Saillans, au 06 28 02 04 73, courriel **joachim.hirschler@mairie-desaillans26.fr**, disponible aussi les lundis matin à la mairie de Saillans.

Jardins partagés, jardin collectif : y-a-t-il des amateurs ?

En début de mandature, plusieurs personnes étaient intéressées par un projet de jardins partagés sur un terrain municipal situé en bord de Drôme, à proximité du terrain de foot. Ce projet s'est trouvé confronté à deux obstacles : le besoin d'un espace d'accueil pour des manifestations ponctuelles, et l'alimentation en eau d'arrosage (les prélèvements dans la rivière n'étant pas autorisés en période d'étiage).

Compte tenu de ces difficultés, certaines personnes initialement intéressées ont trouvé une solution de remplacement, mais il est encore temps de relancer le projet, en lien avec le compostage collectif déjà en place au village ; si une demi-douzaine d'habitants sont intéressés, un Groupe Action Projet pourrait être constitué.

Afin de résoudre la question de l'eau d'arrosage (qui se pose quelle que soit la localisation du terrain mis à part sur le quartier des Samarins qui bénéficie d'une bélière) **il conviendrait de s'orienter vers des techniques de permaculture et de récupération de l'eau de pluie**.

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître rapidement (environnement@mairiedesaillans26.fr) auprès de Sabine GIRARD ou Hajni (0641580672 - hajnalka.nyolc@gmail.com).

Par ailleurs l'Association ATOUT'ANE travaille sur un projet complémentaire : le jardinage collectif et pédagogique sur une grande parcelle (à la différence des jardins partagés qui sont répartis en petites parcelles individuelles). Si vous avez envie de faire du jardinage avec d'autres habitants de Saillans, de participer à des opérations de solidarité (par exemple planter et récolter des pommes de terre au profit des Restaurants du cœur), de découvrir l'utilisation de l'âne ou du mulet en traction animale, contactez-les dès maintenant au 06.95.24.72.04 ... Ils ont besoin de conseils de jardiniers avisés et de « petites mains généreuses » pour les aider à mettre en œuvre ce projet ...

Pour info : sensibilisation aux gestes du quotidien

Un programme de sensibilisation aux gestes quotidiens en vue d'économiser l'énergie et de diminuer les déchets, mené par notre intercommunalité en coordination avec la mairie, sera réalisé début d'année 2016. Des jeunes vous contacteront par téléphone pour prendre rendez-vous. Merci de leur réserver un bon accueil.

Travaux 2015

Lieu	types	fin de travaux
Office du Tourisme	Réfection partielle électricité et nouveaux radiateurs et luminaires	02/04/2015
rue du Four, rue Barnave, rue Traversée	Assainissement pluvial séparatif	20/04/2015
place Prieuré	Revêtement enrobé bitumeux	20/04/2015
quai Jobin	Revêtement	20/04/2015
CHAPELAINS terrain Est terrain Foot	Nivellement	22/04/2015
Pont des Claux, Chapelains avec chemin	Barrière, bi-couche, chemin des Claux	22/05/2015
Drôme bords - Ouest bourg	Coffret électrique Bord de Drôme	15/06/2015
église Saint Géraud	Goutte d'eau et réfection voute	15/06/2015
École élémentaire Diane Lometto	Isolation façade Nord	24/08/2015
Cimetière	Réfection de la tombe Maurice Faure Réfection mur nord Réfection tombe des prêtres, débroussaillage, Réfection + 2 portails	20/10/2015
place Prieuré	Enrobé et traçages	30/10/2015
école Diane Lonetto, salle des maîtres - zinguerie	Rénovation totale toiture ; isolation toiture, zinguerie préau + coursive	30/10/2015
route Royale	Enrobé et 5 résines gravillonnées corail - carrefours long voie 1,02 km	15/11/2015
CITY STADE	Gradins City Stade, mise en place de 3 rangs de gradins, soutènement et assise talus + escalier maçonnerie	20/11/2015

Prévisions pour 2016 :

- Amélioration des allées du cimetière
- continuation du mur de soutènement de la Place du Prieuré
- entretien des chemins communaux
- Bâtiment du service technique
- + divers petits travaux

Raccordement postal

Petit à petit nous arrivons au bout de ce dossier grâce au suivi de Patricia et d'Olivier. Des numéros manquants vont être commandés afin de clore ce travail qui a dû être repris et ajusté.



Rappel du garde champêtre :

Les chiens doivent être tenus en laisse, la divagation d'un animal est réprimandée par une contravention de deuxième classe soit 35 euros.



L'eau un bien précieux à préserver

Ne pas jeter de matières nocives dans le réseau public des eaux usées. Des rejets non autorisés (graisse,...) ont été découverts et entraînent des dommages et l'intervention d'agents.

Il nous paraît important de vous rappeler les règles d'usage et les risques encourus en cas de non respect du règlement du service de l'eau. Nous en reproduisons un extrait :

1•3 Les règles d'usage de l'eau et des installations

En bénéficiant du Service de l'Eau, vous vous engagez à respecter les règles d'usage de l'eau.

Ces règles vous interdisent :

- d'utiliser l'eau autrement que pour votre usage personnel. Vous ne devez pas en céder à titre onéreux ou en mettre à la disposition d'un tiers, sauf en cas d'incendie ;
- d'utiliser l'eau pour d'autres usages que ceux déclarés lors de la souscription de votre contrat ;
- de prélever l'eau directement sur le réseau par un autre moyen que le branchement ou à partir des appareils publics.

En cas d'incendie sur le territoire communal, laisser tant que possible les robinets fermés afin de diriger le plus grand volume d'eau possible sur le lieu du sinistre.

De même, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition. Ainsi, vous ne pouvez pas :

- modifier à votre initiative l'emplacement de votre compteur, en gêner le fonctionnement ou l'accès, en briser le dispositif de protection ;
- porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau du réseau public, en particulier par les phénomènes de retour d'eau, l'introduction de substances nocives ou non désirables, l'aspiration directe sur le réseau public ;
- manoeuvrer les appareils du réseau public ;
- relier entre elles des installations hydrauliques qui sont alimentées par des branchements distincts, et en particulier relier un puits ou forage privé aux installations raccordées au réseau public ;
- utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau intérieur relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Le non-respect de ces conditions entraîne la fermeture de l'alimentation en eau après mise en demeure restée sans effet. La collectivité se réserve le droit d'engager toutes poursuites.

Dans le cas de dommages aux installations ou de risques sanitaires, l'alimentation en eau est immédia-

tement interrompue afin de protéger les intérêts des autres abonnés.

Si, après la fermeture de l'alimentation en eau, vous n'avez pas respecté les prescriptions de la collectivité ou présenté des garanties suffisantes dans le délai fixé, votre contrat est résilié et votre compteur enlevé.

Vous devez prévenir le distributeur en cas de prévision de consommation anormalement élevée (remplissage de piscine, ...).

Et n'oublions pas aussi de préserver les fontaines du village !



Déneigement de la voirie communale

A l'occasion de fortes chutes de neige, la municipalité active les moyens communaux de déneigement sur les voies publiques communales.

Un déneigement puis un salage des voiries du village sont ainsi prévus selon un ordre de priorité pré-défini. Cet ordre de priorité tient compte de la situation des personnes dites « vulnérables », qui nécessitent d'être déneigées en priorité (le garde municipal établit la liste de ces personnes).

Une partie de la voirie revêtue, en dehors du centre village (réseau d'assainissement unitaire) sera traitée par gravillon afin de limiter le recours au sel. Les chemins non goudronnés ne peuvent être salés. Le salage en rendrait les conditions de circulation difficile. Par ailleurs, le sel détériore les chemins.

Les services techniques ne sont pas habilités à déneiger les voies privées, de même que les trottoirs et les lotissements.

En dépit des efforts des services communaux, chacun doit prendre ses dispositions pour être en mesure de circuler en cas d'enneigement important, en particulier pour ceux qui doivent impérativement se rendre à leur travail. Il est recommandé aux personnes disposant d'un chemin d'accès privatif de stationner le véhicule au plus proche des voiries publiques.

Merci de votre compréhension.

Pour tout renseignement, contacter le garde municipal ou les services techniques :
police.municipale@mairiedesaillans26.fr
mairiedesaillans26.fr
technique@mairiedesaillans26.fr

Visite des personnes âgées

Le garde champêtre peut effectuer des visites régulières à votre domicile, merci de contacter la mairie au 04 75 21 51 52. (un dossier est à compléter)



Archives

Et si les caves humides de la mairie recélaient des trésors couverts de poussière ? De nombreux manuscrits anciens, ne relevant pas des archives officielles y ont en effet été stockés depuis fort longtemps.

Sous l'impulsion de Christine Seux s'est constitué un groupe de travail composé de Christiane Daumas et de Monique Azé. Il est chargé de mettre en valeur ce patrimoine communal.

Elles ont mis à jour un fonds important, mais en mauvais état, de la bibliothèque populaire datant de la fin du 19^{ème} siècle et des bulletins de lois de 1790 à 1909 pour la plupart en bon état et reliés. Dans la salle d'archives du premier, ont également été trouvés de nombreux parchemins et documents anciens pouvant dater de la période révolutionnaire et même bien antérieurs, la date de 1200 figurant sur certains d'entre eux.

Le fonds de la bibliothèque ancienne a été partiellement recensé et stocké dans de meilleures conditions. Il est d'une richesse étonnante, histoire, géographie, sciences, romans... Rien n'interdit d'imaginer que cette dynamique de lecture pour tous a été marquée de l'empreinte de Maurice Faure, maire de Saillans, qui fut ministre de l'éducation nationale. À regret, l'équipe a dû se résoudre à jeter les livres très abîmés. Le groupe de travail s'est également mis en lien avec la médiathèque de Crest et le secteur « Patrimoine et Images et son » de la médiathèque publique et universitaire de Valence-Romans Agglo pour recueillir un maximum d'informations.

Quant aux parchemins datant de la période révolutionnaire et partiellement enregistrés par Jean Gautheron et Robert Serres à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, ils requièrent l'avis d'un expert. À la suite de la visite sur place de Christophe Journe, archiviste départemental, Benoît Charenton, directeur des archives donnera son avis.

Autre mission du groupe : mettre en valeur un fonds local même si, à ce jour, très peu de documents locaux et notamment aucun livre de Maurice Faure n'ont été recensés. Il faudra également statuer sur le devenir de ces livres anciens qui ne sont pas stockés dans de bonnes conditions et s'adressent à un public de chercheurs.

Un groupe, dont le travail est à suivre, vous fera part de ses découvertes au cours des journées du patrimoine 2016.

Le cimetière communal de Saillans

Le cimetière de Saillans possède 503 concessions :

- **Des concessions définitives**
- **Des concessions renouvelables tous les 30 ans (une lettre est envoyée pour le renouvellement dès la 30^{ème} année)**
- **Un colombarium avec 24 cases.**

Le prix d'accession d'une concession trentenaire est de 75 € le m². Le prix d'une case au colombarium est de 410 € pour 20 ans.

Régulièrement la commune répertorie les concessions en état d'abandon et met en place une procédure pour les récupérer et les mettre à la vente.

Aucune concession n'est disponible actuellement. Une procédure est en cours pour récupérer des concessions dites en état d'abandon. Les demandes sont à envoyer en Mairie à l'attention du garde champêtre.

Les seules places disponibles concernent le colombarium où des cases sont disponibles.

Ancienne perception

Après le refus du département de faire bénéficier le dossier du Fonds d'Action Foncière (FAF), les élus saillansons ont dû revoir leur copie. Début décembre, suite à une rencontre avec DAH (Drôme Aménagement Habitat) de nouveaux scénarios ont été évoqués. DAH est prêt à acheter le foncier nécessaire à la construction de 4 villas en ossature bois (logements en accession sociale à la propriété au bout de 10 ans de location) Les élus ont acté en comité de Pilotage cette proposition concernant le bas du terrain. Cette opération a été acceptée par le Conseil d'Administration de DAH et passera devant la commission logement de l'État qui se déroulera en mars 2016. Si l'accord se confirme, les travaux pourraient démarrer dès 2016. Pour le bâtiment « ancienne perception » DAH propose d'étudier 2 hypothèses qui pourraient rentrer dans la programmation 2017.

- la première hypothèse prévoirait 4 logements sociaux
- la deuxième hypothèse prévoirait 2 logements sociaux + 2 locaux pour professions libérales.

Les élus ont demandé également à DAH d'étudier la possibilité d'un projet « cœur de village » ou « Béguinage » à la place de l'immeuble vétuste à l'Est du Bâtiment de la Poste.

**État civil****NAISSANCES**

OUILLON-NICCOLINI	Tiffaine, Agathe	6-févr-2015	Saillans
FIGGLE	Elise	4-mars-2015	Saillans
TREVISI	Margot, Jocelyne, Christine	22-mars-2015	Die
GOLDSTEIN	Malian	25-mars-2015	Valence
CAPPELLIN MILLIEZ	Helio, Matisse, Siddhartha	21-avr-2015	Valence
COLOMB	Elsa	29-avr-2015	Bron (Rhône)
COLOMB	Noémie	29-avr-2015	Bron (Rhône)
MELANO	Mélisse	30-mai-2015	Die
JAMAL	Élias, Yanis	7-juin-2015	Valence
FRIER	Violette, Irmine, Léone	12-juin-2015	Valence
VALIN	Manon	3-juil-2015	Montélimar
SERRE	Thao	11-juil-2015	Valence
NAMOUS	Ayden, Patrick, Ahmed	29-juil-2015	Valence
JACOB	Gaëlle, Moïra, Dana	17-août-2015	Romans sur Isère
JACOB	Diane, Maureen, Satima	17-août-2015	Romans sur Isère
BRUN CHAILLOU	Anna, Pmina	18-août-2015	Montélimar
LEGRAND TETTAMENTI	Léna, Florence, Frédérique	22-sept-2015	Die
HOUILLON	Chloé	25-sept-2015	Die
PASCAL	Célestine, Louise	14-oct-2015	Valence
DOMENACH MENDES	Dario	22-oct-2015	Die
BANET	Antoni	16-nov-2015	Die

MARIAGES

DEVANNE Laurent, Stefan, André et BRETON Gwenaëla, Juliette	28-mars-2015	Saillans
BOUQUET Vianney, Alain et POULAIN-PLISSONNEAU Gérémy, Cécile	15-mai-2015	Saillans
CHUPIN Nicolas, Philippe, Constant, Jean-Jacques et GUILHOT Mickaële, Sandrine	27-juin-2015	Saillans
DESHAYES Rémi, Alain, Michel et DUMAS-TEMPLIER Sophie	11-juil-2015	Saillans
MAROGLOU Léni, Colin et POISSONNIER Pauline, Annick, Jacqueline, Marie	18-juil-2015	Saillans
CULEM Frédéric, Philippe et GAUVIN Yolaine, Emilia	12-août-2015	Saillans

DÉCÈS

BONNARD André, Maurice	1-janv-2015	ANNECY (Savoie)
RICHEZ Geneviève	6-févr-2015	Alès (Gard)
SERVENT Etienne, Aimée, Albérine	19-mars-2015	Valence
MARCHE Jacques, René, Pierre	24-mars-2015	Saillans
BERNARD, épouse BARNIER, Arlette, Liliane	2-avr-2015	Saillans
MICHELLI Flore, veuve Jules Désiré FORT	20-mars-2015	Crest
PETRESCU Nicoleta, veuve Teodosie PREDETEANU	26-mars-2015	Crest
VINCENT Armand, Jean, Joseph	16-mai-2015	Saillans
DELÈGUE Pierre, Louis, Marie	10-mai-2015	Ivry sur Seine (Val de Marne)
PEYROL Pierre, Gustave	6-juin-2015	Saillans
REYSSET René, Marcel	29-mai-2015	Crest
FAURE Madeleine	13-août-2015	Saillans
SAZIO Rose	8-oct-2015	Bourgoin-Jallieu (Isère)
FORT Marthe, Camille	25-oct-2015	Montélimar
CAPODAGLI Georges, Aimé	7-nov-2015	Valence
CHEVRON Yvette, Marthen veuve Raymond NAUDIN	3-décembre-2015	Valence.

Saillans à l'heure du "zéro phyto"

La COP 21 vient nous rappeler la nécessité d'adapter notre manière de vivre au réchauffement climatique, d'économiser l'eau d'arrosage et de ne plus employer de désherbants chimiques.

Même pour une commune comme Saillans, qui n'a pas de graves problèmes en la matière, ces adaptations sont complexes à concevoir et à mettre en œuvre. C'est pourquoi on voit se multiplier dans le Midi de la France les *Plans communaux d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles* (abrégié en PAPPH). Un tel plan fait d'abord l'objet d'une étude par un organisme spécialisé, puis il est mis en pratique... et il ne faut pas tarder ! La loi Labbé du 6 février 2014 prévoyait que les particuliers ne pourraient plus utiliser de pesticides dans leurs jardins à partir du 1^{er} janvier 2022, et que la même interdiction s'appliquerait aux espaces publics deux ans plus tôt, le 1^{er} janvier 2020. Un amendement voté par le Sénat le 10 juillet dernier rapproche ces deux dates de trois ans : 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers et 1^{er} janvier 2017 pour les professionnels des espaces publics. **Nous avons donc tout juste un an pour nous organiser.**

À Saillans l'élaboration du PAPPH a été discutée de nombreuses fois en Comité de Pilotage et en Conseil municipal. Notre PAPPH portera sur les 3 volets indissociables de notre environnement : les arbres du village, le paysage dans le village et ses abords, et un fonctionnement souhaité le plus écologique possible. Subventionnée par l'Agence de l'eau, l'étude nous permettra de demander d'autres subventions (pour l'achat d'une balayeuse, pour l'aménagement des allées du cimetière, etc).

3 bureaux d'étude se sont associés pour répondre à la demande de PAPPH de Saillans. D'abord *Alliance Environnement*, spécialisé en agro-environnement et en pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles, basé à Lunel (Hérault) et *Enfora*, spécialisé en espaces verts et paysages méditerranéens, basé à Cabrières (Gard). Ces deux structures ont des expériences et des spécialisations complémentaires et collaborent déjà dans plusieurs études similaires. Pour traiter du patrimoine arboré, il a enfin été fait appel à *Citare*, basé à Montélimar et spécialiste de ce secteur particulier.

Même si notre commune n'utilise que très peu de désherbants chimiques, leur abandon total impliquera un changement dans les pratiques d'entretien de nos services, et une vision nouvelle vis-à-vis de l'herbe. La présence de plantes sauvages dans nos espaces verts ne signifiera pas que la commune est devenue sale, ou mal entretenue, bien au contraire. Les services chargés de l'entretien des espaces verts et de la voirie s'appliqueront désormais à mettre en œuvre des moyens doux pour gérer cette végétation spontanée, avec un résultat visuel de qualité. Nous comptons sur votre compréhension, et votre implication, pour que notre commune soit belle et gérée au naturel !

A Saillans, 2 nouvelles aires de covoiturage

Une en face de la Gare de Saillans, proche du Restaurant Rieussec et l'autre à La Magnanerie.

Notre territoire s'équipe de 6 autres aires dédiées au covoiturage :

- 3 à Crest (St Ferréol, La Croix de Romans et les Blaches),
- 2 à Aouste (La gare et Le cimetière),
- 1 à Piégros la Clastre.

Cette relative densité d'aires de covoiturage permet à tous les habitants de la Communauté de Communes de covoiturer facilement.

Le site ecovoiturage0726.fr permet de mettre en lien divers usagers pour des liaisons domicile-travail.

Pour des destinations plus lointaines en France où en Europe rendez-vous sur Blablacar.fr



**Photos
souvenirs**



*Décembre 2015
Atelier décoration durant les TAP en maternelle*

David Gourdant, conteur, en pleine représentation avec les maternelles pendant les TAP



©Hélène Boyer



Et toujours le vélo club et Michel Morin et Jean-François Gondran pour les TAP



**Photos
souvenirs**

*Lundi 16 novembre à 12h,
jour de deuil national, suite aux
attentats de Paris,
Minute de silence devant la mairie*



*Cérémonie du 11 novembre 2015
commémoration de l'armistice au
monument aux morts de Saillans*

*Septembre 2015
Travaux de réfection de la galerie
dite « tunnel » pour le compte du
Conseil Départemental*



**Photos
souvenirs**



*15 novembre 2015
bourse aux vêtements et aux
jouets organisée par «Les petites
Canailles» pour financer les
projets de l'école de Saillans*



*15 novembre
Labour avec un mulet de 5 ans
Anatol 2 sur un terrain aux Samarins
avec Éliane aux guides
et Pascal et Stéphane à la charrue*



*Cette année 1 350 €
ont été récoltés lors du
téléthon à Saillans*



Remerciements pour les photos à Michel Morin

Pourquoi une Association « Cowork Saillans » ?

36 Grande Rue - site web : <http://www.cedille.pro/du-coworking-a-saillans/>

Elle est née de la rencontre de volontés individuelles souhaitant reproduire localement une démarche déjà existante ailleurs avec de beaux résultats.

Un des objectifs premiers de l'association est de soutenir le développement de l'activité économique et sociale sur le territoire, notamment en partenariat avec d'autres structures inscrites dans cette dynamique, comme par exemple le FORUM (ex-CIPS).

L'association Cowork Saillans est un « tiers lieu » c'est-à-dire **un espace collectif et collaboratif** qui se différencie des autres catégories d'espaces de travail, personnels (domicile, bureau privatif) ou collectifs (local commercial). **Sa particularité est d'être modulable dans sa forme et ses activités.** Outre le fait qu'il offre la possibilité de louer un espace pour travailler, c'est un lieu de rencontre et d'échange, permettant de profiter des compétences et idées de chacun.

Le Collectif fonctionne sur l'implication de ses membres, à des degrés variables. La structure a vocation à accueillir (un animateur reçoit, oriente, met en relation), à accompagner les membres dans leurs projets, et à faire se tisser des liens ou des partenariats avec d'autres acteurs du territoire. La richesse du Collectif vient de la variété de ses membres, de leurs compétences, de leurs besoins et de leurs envies.

Concrètement, comment ça marche ?

C'est un lieu de travail situé dans un cadre agréable et convivial, permettant des moments de détente. Du mobilier et du matériel y sont mis à disposition : bureaux, connexion Wi Fi, imprimante, etc... ce qui permet :

- de disposer de façon ponctuelle ou régulière d'un espace de travail,
- d'échanger des idées, des conseils, des compétences avec d'autres usagers,
- d'apprendre, transmettre, recevoir : des formations, conférences, cours et ateliers s'y déroulent.
- de monter des projets en commun en bénéficiant de l'accompagnement de la structure.

Une adhésion annuelle de 15 € est requise, puis chaque membre paie une cotisation proportionnelle au temps d'utilisation du local (l'espace fonctionne par réservation, tarif demi-journée, journée, et forfaits mensuels).

Dans un premier temps, LATELIER de Die, tiers-lieu de co-working ayant fait ses preuves, accompagne le Collectif de Saillans par la mise à disposition d'outils de développement, de gestion, et la formation à leur utilisation.



Quelques utilisateurs de l'espace «co-working» de Saillans

- **Patrick Boutes**, coordination sécurité et protection de la santé
> 07 83 71 96 69 - pboutes@free.fr
- **Frank Blanc**, société Dico : diagnostic immobilier (plomb, amiante, termites, gaz, électricité, accessibilité Handicapés, assainissement), DPE (diagnostic de performance énergétique), EDD (Etat descriptif de division)
> 06 84 75 07 25 - fb@bv26.fr
- **Claire Couturier**, Association Voyageurs des Cimes, Voyages en nature : grimpe d'arbres, randonnée, animation nature, séjours enfants et adultes, spectacles et événements «branchés»...
> 06 95 41 27 82 - voyageursdescimes@gmail.com
www.voyageursdescimes.com
- **Fernand Karagiannis**, imprimerie Medcom, responsable du service PAO (publication assistée par ordinateur)
> 06 44 04 37 12 - production@medcom-france.com
- **Elias Martin** Réparation Ordi, Tablet et tout qui est électronique. tous les mardis de 10h à 16h à l'espace co-working,
> 06 41 24 66 89 - eliasmartin88@gmail.com
- **Maxime Dumont**, société IED (Innovation Energie Développement), Ingénieur chargé de projets en micro hydro-électricité
> 06 76 27 25 49 - maximedum@gmail.com
- **Jérémie Jorrand**, bathysphere productions : production cinématographique
> 2 rue des Arceaux, 26340 Saillans - 06 85 52 23 56



- **Olivier Fumey**, Conseil et management : Consultant Indépendant
Direction Organisation SI & SMQ, Conduite du Changement, Management amélioration continue et performance, Management Projets, Sur France entière et étranger
> 06 45 02 70 84 / olivier.fumey@gmail.com
- **Julien Lescaux**, Formateur à la communication et au management interculturels ;
Juge à la Cour Nationale du Droit d'Asile; (Ponctuellement) Missions humanitaires avec le Comité International de la Croix-Rouge.
> 06 01 78 12 09 - julienlescaux@gmail.com
- **Céline Langlois**, Psychologue, formatrice, facilitatrice en intelligence coopérative.
Accompagnement de personnes en souffrance en vue de favoriser leur qualité de vie au travail, de travailleurs sociaux, de collectifs variés, par des méthodes d'intelligence coopérative, au service de leurs objectifs et raison d'être
> 06 19 89 50 46 - celinelanglois1@gmail.com
- **Sarah Jacquet**, Conceptrice-rédactrice, auteure radio, auteure jeunesse.
> 06 62 15 58 59 - sjacquet@gmail.com
- **Yohann Sento**, Photographe
> Plus d'infos sur www.yohannsento.com
- **Lucile Mulliez**, L'Escargot Migrateur, organisme de formation d'éducation populaire,
accompagnement de collectifs (associations, collectivités, collectifs de travailleurs ou militants), développe une activité de recherche et d'innovation dans le champ de l'économie solidaire
> 06 82 64 51 59 - contact@escargotmigrateur.org
www.escargotmigrateur.org
- **Adrien Vieillet**, Machins-Machines, Service d'impression 3D, Accompagnement de projets autour de l'innovation numérique (écologiques, sociaux, économie circulaire). Formation aux outils 3D (imprimantes et logiciel de dessin 3D Opensource) et fabrication/ vente d'imprimantes 3D made in Drôme.
> 06 26 67 26 10 - adrien@machins-machines.com
- **Julien Revol**, Porteur de projet à l'association La Turbine à Graines. Éducation populaire, formation, facilitation et accompagnement de projets, intervention sur l'espace public
> 06 02 63 46 36 - julienrevol@laturbineagraines.net
- **Cécile Praly**, Terr'Idea : bureau d'études, formations, accompagnement de projets en économie agricole et développement rural - Rédactrice indépendante - Agricultrice en cours d'installation
> 06 16 18 48 35 / cecilepraly@hotmail.fr / www.facebook.com/terridea

Fromagerie des 3 Becs

Notre activité a débuté le 11 Novembre dernier, **sur la zone artisanale de la Tuilière** ; enfin nos PICODONS !! après 2 ans de réflexions et de travail.

C'est une nouvelle aventure pour nos 3 couples, **éleveurs de chèvres Saanen et Alpines**, qui souhaitent valoriser leur travail quotidien et qui ont eu l'idée de se regrouper pour transformer leur lait en Picodons.

Pourquoi Saillans ? cet emplacement est idéal (tout comme le cadre...) car nous réalisons nous-mêmes la collecte du lait jusqu'à la fromagerie et Saillans constitue de ce point de vue un point central à égale distance de nos 3 exploitations (Recoubeau-Jansac, Salettes et Vaunaveys la Rochette).



Nous souhaitons nous installer dans le secteur, et le jour où Shaun O'Neil a mis en vente sa Brasserie Artisanale nous n'avons pas hésité !

Un magasin de vente sur place ouvrira prochainement ; en attendant vous pouvez nous joindre par mail à **fromagerie3becs@gmail.com** ou par téléphone au **04 75 21 00 15** pour des commandes ponctuelles ; nous profitons également de cette présentation pour remercier grandement René Guilhot.

Les associés de La Fromagerie des 3 Becs : Thierry, Nathalie, Jessica, Didier, Stève et Ludivine.



Quand les associations se rencontrent ...

28 personnes se sont réunies le samedi 7 novembre, avec pour mots d'ordre : réfléchir, réorienter, recentrer, mutualiser, respecter, imaginer, s'organiser, se concerter, discerner, s'associer, continuer ensemble... pour la vie associative à Saillans.

La question des moyens financiers : réorienter, revoir et recentrer

Tout en restant parmi les communes les plus généreuses, le budget alloué aux associations se doit d'être **réévalué**, pour tenir compte de certaines priorités. Ceci concerne notamment les charges financières liées à la réaffectation de l'ancien gîte communal, afin de répondre à des demandes associatives. Cette situation invite l'ensemble des associations à **revoir** et **élargir** leur politique de ressources individuelles (tarifs, ventes, prestations ...) et à développer les projets de **mutualisation**. Du côté de la mairie, c'est autour des critères d'attribution des subventions que la réflexion s'est centrée, portée par un esprit d'équité, d'efficacité et de justesse : priorité aux associations les plus actives sur la commune, à celles qui ont des objectifs d'entraide, celles qui favorisent des activités inter-générationnelles, et enfin celles qui proposent des animations régulières pour les habitants.

La question des salles : pour un meilleur respect des locaux et du matériel.

La propreté et l'entretien des salles et du matériel est une question de respect des autres autant que de soi. Pour améliorer la situation actuelle, il apparaît impératif de se doter de moyens matériels supplémentaires (tapis, aspirateur), et de réviser les consignes d'utilisation. Que chacun prenne conscience des enjeux, y compris l'entretien du matériel. Dans ce sens, une grande journée nettoyage et réparation participative sera programmée en 2016. D'un commun accord, les cautions demandées en cas de négligences liées à la propreté des salles seront encaissées, de manière effective, pour recourir aux services d'une personne extérieure. Pour que propreté et rangement des espaces mis à disposition deviennent source de satisfaction pour tous.

La mutualisation des moyens techniques et humains : face aux mêmes défis, optimisons le partage des moyens et des projets.

Parmi les 45 associations saillanaises, nombre d'entre elles disent rencontrer les mêmes difficultés, quand il s'agit de gérer, d'organiser, d'animer, de mobiliser, de communiquer... Cependant, les récentes expériences de rapprochement entre associations, pour leurs activités, un événement, ou les moyens humains et matériels, laissent pressentir d'intéressants potentiels. La question est : comment répondre au mieux à cette volonté de travailler ensemble ? Pour y répondre, les participants ont émis le souhait que soit créée une structure qui coordonne l'organisation des fêtes et des animations du village. Sur la base d'expé-

riences passées, la forme privilégiée serait une commission des fêtes, comprenant divers habitants de la commune et des conseillers municipaux.

Les fêtes traditionnelles : Carnaval – St Jean – Fête nationale – la Vogue

Ces grandes fêtes sont des occasions rêvées pour renforcer le rapprochement entre les associations, et la mutualisation de leurs moyens. L'expérience de la Grande Vogue de l'été 2015, portée par deux associations, est riche d'enseignements. L'humeur capricieuse de la météo n'ayant pas permis un bilan d'ordinaire très bon, il est important de revoir les moyens qui sont mis en œuvre : Comment continuer ? En étudiant la répartition des coûts entre la Mairie et les associations ? En focalisant le budget associatif sur ces grandes fêtes au détriment des autres événements et activités ? En mettant en place une commission dédiée aux fêtes ? Il apparaît comme judicieux de favoriser la concertation et organiser une rencontre d'habitants pour aborder ensemble ces différentes questions, les attentes du public, les priorités et les hypothèses.

Les brocantes du printemps et d'été :

La réussite du passage du dimanche au samedi, et de l'organisation partagée entre plusieurs associations, invite à poursuivre l'expérience. Pour la brocante du printemps, la date reste le lundi de Pâques, et il reviendra aussi aux associations de l'organiser. Très prochainement une réunion au sujet des brocantes rassemblera toutes les associations motivées, et aussi les commerçants et artisans du village qui le souhaitent.

À suivre...

Au mois de janvier (date à préciser), se tiendra une **grande rencontre publique au sujet des fêtes traditionnelles**, en vue de la création d'une commission des fêtes. Les avis des habitants, commerçants et artisans, sur les animations dans le village sont essentiels. Du côté **des animations sportives**, le projet de développement de l'activité escalade se poursuit, avec une réunion du GAP courant janvier. L'idée d'un « pass' activités sportives » permettant d'élargir les pratiques, le nombre d'adhérents, et la découverte de nouveaux sports, sera à l'étude de la prochaine commission Sports et Loisirs. **Le calendrier 2016** des activités, animations, événements et fêtes commence déjà à nous être communiqué. Pour les associations qui ne l'auraient pas encore fait, c'est le moment de faire inscrire vos dates sur le site internet de la mairie, onglet « Vie associative, sportive et culturelle ». Cette rencontre des associations a prouvé, s'il le fallait, que la vie associative à Saillans est vivante et vivifiante et d'une richesse rarement égalée.



Des changements dès janvier pour les TAP et le périscolaire

1- Nous allons supprimer les algécos pour l'accueil du périscolaire, le loyer et les charges notamment en chauffage électrique étant très chers.

L'accueil du périscolaire se fera donc désormais dans la salle d'activité de l'école élémentaire.

Les activités TAP vont se redéployer en fonction de l'espace disponible partagé mais avec des contraintes.

Les enfants de maternelle resteront avec les ATSEM comme d'habitude. Les enfants de l'école élé-

mentaire seront répartis suivant les activités entre la salle d'activités de l'école élémentaire, le city, le forum (ex-CIPS) et une des salles de cantine.

2 - Nous avons besoin de petites mains habiles pour aider Sylvie Roux et les ATSEM le mardi ou le jeudi de 15h à 16h30 pour les prochains ateliers dédiés au Carnaval, merci de contacter Mathilde activitesjeunesse@mairiedesaillans26.fr ou de laisser un message en mairie avec vos coordonnées.

La petit'entraide



La **petit'entraide** est née après l'enquête sociale réalisée par les membres de la commission « Vivre longtemps au village, santé, social ». C'est l'aboutissement du travail des 2 GAP issus de cette commission. Le but de cette

relation des personnes qui cherchent de l'aide ou des solutions pour divers petits problèmes du quotidien avec des personnes de bonne volonté,

et de donner des informations sur les divers services médico-sociaux et autres.

Les permanences des bénévoles fonctionnent avec efficacité chaque jeudi de 10h à 12h au Forum (espace numérique et social) rue Raoul Lambert.

Une liste de personnes ressources se constitue, n'hésitez pas à vous renseigner et peut-être à rejoindre ce groupe : lapetitentraide@gmail.com tél : **04 75 22 31 71**.

CCAS : appel aux dons, quelques explications

Vous êtes un certain nombre à ne pas comprendre pourquoi nous avons lancé une campagne de dons. Il est donc essentiel de vous donner quelques explications.

Le centre communal d'action sociale a son budget propre.

Ce budget provient d'une cotisation prélevée à chaque renouvellement ou achat de concessions au cimetière de Saillans et s'élève à environ 1500 € par an. C'est la somme moyenne recueillie ces dernières années. La campagne lancée vise à renforcer le rôle et le soutien que le CCAS peut apporter. En 2014-2015, les demandes d'aide ont nettement augmenté vu la conjoncture. Et c'est pourquoi nous mettons en avant le dispositif de déduction fiscale car le CCAS est assimilé à un «organisme d'intérêt général ayant un caractère [...]

social». Un soutien financier supplémentaire d'habitants permettra de consolider et d'étendre les actions du CCAS. La municipalité a décidé aussi d'allouer certains produits de vente au budget CCAS (conseil municipal du 6 novembre).

Pour 2015 voilà un bref aperçu des actions du CCAS :

- Bons alimentaires sollicités par des situations d'urgence (demandés souvent pas les assistantes sociales). (30 € par personne). Cette année il a été délivré : 400 € de bons alimentaires
- Aide au paiement de factures eau impayées. Cette année : 700 € d'aide versée.
- Aide aux frais de chauffage. Cette année 200 € d'aide.
- Cadeau d'une boîte de chocolat aux personnes hospitalisées et en maison de retraite (environ 100 €).
- Renseignements divers, aide à la constitution de dossiers pour des demandes de logement sociaux, d'APA....
- Prise en charge des achats (boissons, décoration) pour le repas des anciens. Le repas étant intégré dans le budget « fêtes et cérémonies ».

Solidaire,
je soutiens le
Centre communal
d'action sociale
(CCAS)

Je fais un don !

Jeunesse :

Durant l'année 2014, nous avons organisé une commission jeunes qui avait priorisé 3 actions (GAP), où en est-on ?

La commune n'a plus la compétence jeunesse, celle-ci a été transférée dans notre nouvelle inter-communalité : la CCCPS.

Suite au travail réalisé par les jeunes et les animateurs des GAP, les élus jeunesse, le Maire élu communautaire, se sont fait porte-parole de la jeunesse saillanonne et de leurs attentes auprès de la commission sociale en charge du secteur jeunes sur notre territoire. Nous avons dû attendre la fin du nouveau diagnostic : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en septembre 2015 pour enfin envisager des actions concrètes. Malheureusement le « temps politique » n'est pas adapté à nos ados qui ont participé activement à élaborer les idées ci-dessous.

1° Local jeunes :

appelé communément « foyer jeunes », celui-ci verra le jour lors du premier trimestre 2016 à Saillans, dans une salle du Gîte communal qui lui est dédié. La CCCPS a délégué cette mission à la MJC Nini-Chaize. Celle-ci mettra à disposition un animateur professionnel durant les heures d'ouverture afin d'accueillir les jeunes, de les écouter et de construire avec eux leurs projets. L'idée d'aménager à moyen terme un bus en espace jeunes a retenu l'attention des élus et sera le projet phare à monter avec les jeunes.

2° Evènements jeunes :

Suite à l'annulation du concert jeunes en bord de Drôme cet été, à cause de l'orage, celui-ci s'est déroulé le 4 décembre au Temple à Saillans avec l'aide de la MJC et la gratuité de la salle offerte par la CCCPS. Avec l'arrivée d'un animateur jeune à Saillans, ce sera là aussi le lieu de toutes les motivations pour organiser d'autres festivités, notamment l'hiver.

3° Mobilité des jeunes :

Se déplacer plus facilement, à toute heure, par tous temps, pour un coût minime voir gratuitement, voilà ce que nos jeunes demandent ! Ils ont proposé sur le principe du co-voiturage, un système d'auto-stop sécurisé, rassurant pour eux et pour leurs parents.

L'animateur bénévole du GAP, Emmanuel Cappellin, les a accompagnés dans ce travail, résultat : le Rézo-Pouce semble être leur solution.

Lancé à l'échelle de Saillans, ce système était voué à l'échec : difficile de revenir de Crest ou de Die à toute heure. C'est pourquoi nous avons présenté ce projet à l'ensemble des élus de la vallée de Vercheny à Loriol/Livron et prochainement dans le Diois. Lors de sa présentation à la mission locale, les agents pensent que c'est un outil intéressant et complémentaire aux transports publics.



Ce projet prend de l'ampleur et demande une forte implication ; nous ne pouvions le porter seuls. Le Forum (ex-club informatique) a pris le relais. Julie, salariée du Forum, élabore les dossiers de demandes de financement et de conventionnement avec l'association Rézo-Pouce. Ce projet vous intéresse ?

N'hésitez pas, parlez-en à Julie.

Enfance, jeunesse : les projets pour 2016... avec la CCCPS

- La CCCPS a confirmé la création d'un **accueil de loisirs sur Saillans**, celui-ci sera une extension locale de l'ALSH de Crest avec l'actuelle directrice. Il accueillera les enfants de 4 à 11 ans, les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.
- **Création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)**. Nous n'avons que 2 assistantes maternelles actuellement. La CCCPS désire développer sur Saillans l'offre d'une nouvelle MAM, lieu privé ou public où plusieurs assistantes maternelles peuvent se regrouper pour accueillir les enfants dans un même local : de 2 à 4 assistants maternels, agréés chacun pour l'accueil de 4 enfants maximum.
- **La création d'une micro-crèche** sur le pays de Saillans est en cours de réflexion.
- La crèche des Petits bouts : les murs intérieurs **vont être repeints**.
- L'idée d'**uniformiser les heures d'ouverture**, voire d'élargir les horaires d'accueil sur l'ensemble des crèches est à l'étude.



Réunions publiques sur l'intercommunalité

Dans le contexte de la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'équipe municipale a organisé deux réunions publiques sur l'intercommunalité, l'une d'information, l'autre de recueil des attentes. L'intercommunalité est appelée à jouer un rôle croissant dans le développement du territoire mais également la gestion quotidienne de nombreux services (par exemple les déchets, la petite enfance, les sports, etc.). Pourtant nombre d'entre nous connaissent mal le fonctionnement de ce nouvel échelon de décision.

La première réunion publique d'information s'est tenue le 18 novembre, en présence de Gilles Magnon, président de la CCCPS. Une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées pour l'occasion, dont des élus des communes voisines. En introduction, l'équipe municipale a présenté ce qu'est l'intercommunalité en France, et comment elle a évolué sur notre territoire ces dernières décennies.

Le fonctionnement actuel de la CCCPS a ensuite été expliqué, en termes de compétences, de gouvernance et de ressources financières (présentation disponible sur le site Internet de la mairie).

Puis Gilles Magnon a pu répondre aux nombreuses questions posées par les habitants, sur des sujets aussi variés que le mode de décision au sein de l'intercommunalité, les dossiers en cours (périscolaire, maison de l'enfance, gîte, centre aquatique), ou encore la stratégie d'information.

La seconde réunion publique s'est tenue le 9 décembre, et a regroupé une vingtaine de personnes. Elle a permis de recueillir et de synthétiser les attentes et les besoins des habitants en matière d'organisation intercommunale.

Trois grands sujets ont été abordés :

- celui de **la coopération entre espaces ruraux et espace urbains**,
- celui de **l'information des habitants, des élus des communes et des élus communautaires**, comme préalable à un débat de qualité au sein de l'intercommunalité
- celui de **la participation des élus des communes et des habitants** à l'émergence et à l'élaboration des projets intercommunaux.

L'ensemble de ces réflexions sera communiqué, pour information, aux élus de la CCCPS, ainsi qu'au Préfet, en charge de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

LEURS COMPÉTENCES

Intercommunalité (principe de spécificité)

- Aménagement de l'espace - Schéma de Cohérence Territorial
- Développement économique - gestion des zones d'activités économiques, ...
- Protection et mise en valeur de l'environnement - rivière Drôme, Station d'épuration, déchetteries, déchets, ...
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire - Plan Local d'Habitat, ...
- Équipement sociaux, culturels et sportifs - gymnase, piscine, MJC...
- Action sociale - petite enfance, insertion, personnes âgées, ...
- Développement local - gestion des projets de développement avec la Région, l'Europe, ...

Commune (clause de compétence générale)

- Plan Local d'Urbanisme
- Entretien des chemins
- Eau potable et réseaux
- Logement social
- École
- Périscolaire
- CCAS
- etc.
-

Le Conseil des Sages de Saillans s'intéresse aussi aux habitants

Un questionnaire pour évaluer le pouvoir d'agir des habitants

Vingt mois déjà se sont écoulés depuis les dernières élections municipales, vingt mois que les élus de la liste collégiale « Autrement pour Saillans... tous ensemble » ont pris leur place et endossé pleinement leur rôle d'élus. Le Conseil des Sages de Saillans n'est pas en reste puisqu'il s'active depuis le début à veiller au bon déroulement de la gouvernance participative et à promouvoir la participation politique.

Mais, hormis quelques personnes qui osent faire part soit de leurs encouragements, soit de leur méfiance quant à ce modèle de gouvernance, il est difficile de savoir concrètement ce que les Saillansons en pensent.

C'est pourquoi, le Conseil des Sages planche depuis de nombreuses semaines, avec l'aide bénévole d'un docteur en sociologie, Clément Mabi, à l'élaboration **d'un questionnaire dans le but d'évaluer le niveau de participation, le pouvoir d'agir des Saillansons et le sentiment des habitants sur cette politique locale collégiale et participative**, après 20 mois de mandature.

À partir de ce travail, le questionnaire sera présenté chez des habitants, quartier par quartier, à partir du 14 décembre 2015 jusqu'à la mi-janvier 2016. Les résultats seront ensuite analysés par le Conseil des Sages, là aussi épaulé par un étudiant en sciences sociales et par Clément Mabi, puis rendus publics. Ils permettront assurément de mieux comprendre le souhait des habitants et d'affiner les modes de participation afin d'en élargir l'accès au plus grand nombre.

Les Saillansons sont alors invités à accueillir chaleureusement les enquêteurs et enquêtrices bénévoles en leurs accordant un peu de temps et surtout à répondre en toute sincérité à ce questionnaire.

Par ailleurs la faisabilité de cette enquête nécessite **la participation d'enquêteurs et enquêtrices bénévoles**, alors, si certains habitants souhaitent offrir quelques heures de leur temps pour mener à bien cette évaluation contactez le Conseil des Sages à conseildessages@mairiedesaillans26.fr

Devenez membre du Conseil des sages, tirage au sort le samedi 30 janvier 2016

*Une réunion publique aura lieu le samedi 30 janvier, de 9h30 à 12h, salle Polyvalente. En fin de rencontre, le Conseil des sages de Saillans se renouvellera partiellement en élisant **de nouveaux membres par tirage au sort paritaire**.*

La réunion permettra de rappeler le rôle du conseil des sages, de présenter le bilan 2014-2015 de ses actions, de débattre de ses nouvelles orientations, et éventuellement de lui choisir un nouveau nom.

Les candidatures seront récoltées en janvier ; une urne est aussi disponible dans le hall d'entrée de la mairie et par courriel à conseildessages@mairiedesaillans26.fr.

Afin de garantir l'ouverture du conseil des sages à tous et toutes, sans distinction de couleur politique, ni de compétence, toute candidature est éligible à la seule condition d'être habitant de Saillans.

Vous pourrez lire le bilan complet 2015 du Conseil des sages sur www.mairiedesaillans26.fr



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 21 novembre, près de 80 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour s'informer sur la révision du PLU.

Les élus ont d'abord expliqué les raisons de cette révision : régler des incohérences du PLU actuel et se conformer aux lois Grenelle et ALUR. Ils ont également rappelé que c'est l'occasion de faire le point sur les besoins et les attentes des habitants pour le développement du village, et d'en définir les orientations à moyen et long termes (10-12 ans) sur le plan démographique, économique, social et environnemental.

QU'Y A-T-IL DANS UN PLU ?

M. Allègre, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme, a présenté un diaporama précisant le contenu et le déroulement de toute révision de PLU. On peut le visionner sur le site de la mairie.

Tout PLU doit contenir :

- un **Rapport de Présentation** qui justifie les choix réalisés pour élaborer le PLU :

- un diagnostic et une analyse de l'état initial de l'environnement,
- les choix retenus pour délimiter les zones et pour définir les règles que le PLU impose,
- une évaluation des incidences de ces choix sur l'environnement,
- présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années,
- justifier les objectifs du PADD au regard de la consommation d'espace, au vu de l'analyse du diagnostic,
- analyser la capacité de densification et de mutation de tous les secteurs bâtis et exposer les dispositions qui favorisent la densification,
- inventorier les capacités de stationnements ouverts au public et les possibilités de les mutualiser.

- un **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)** qui doit

- fixer clairement les objectifs en matière d'habitat, d'équipement, de transport et déplacement, de développement économique, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, et en matière de paysage.
- fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace.

- des **OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)** qui

- permettent d'anticiper l'aménagement opérationnel

- déclinent les objectifs du PADD sur des thèmes ou sur des secteurs géographiques à forts enjeux
- définissent des programmes et des principes d'aménagement, et des cadres d'intervention
- sont des documents opposables aux tiers en termes de compatibilité
- doivent être techniquement et économiquement réalistes.

QUI ÉLABORE LE PLU ?

L'élaboration d'un PLU s'appuie sur la **concertation** entre 4 groupes : les élus, les **citoyens et associations**, les **techniciens** (bureau d'études) et les **personnes publiques associées ou consultées** (L'État, la Région, le Département, l'EPCI, les Chambres Consulaires, les autorités compétentes en matière de transports urbains, les Parcs Naturels, etc.).

Un PLU ne doit pas être vu comme une contrainte, mais comme un outil au service de l'aménagement et du développement du village.

Un PLU est un outil stratégique au service de l'intérêt collectif du village ; ce n'est pas la somme des intérêts individuels.

suite p. 20

Le Grand Cèdre - Lots en vente

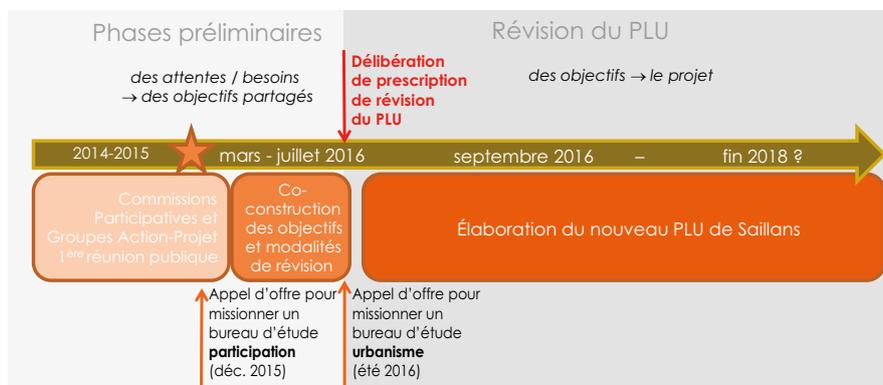


A partir de 3 lots, 7 lots ont été créés : lot 5 : 692m², lot 6 : 814m², lot 7 : 533m², lot 8 : 441m², lot 9 : 552m², lot 10 : 652m², lot 11 : 702m².

Le prix fixé est de 100 € le m². La commercialisation se déroulera au cours du 1^{er} semestre 2016. Des demandes sont déjà enregistrées. Si vous êtes intéressé(e), adressez un courrier à la Mairie de Saillans.



CALENDRIER



(suite de la page 19)

La révision du PLU démarrera officiellement au **début de l'automne 2016** pour une durée approximative de deux ans et demi.

Le témoignage des élus de Grane

Enfin, la maire et le 1^{er} adjoint de Grane ont témoigné de la démarche de participation des habitants pour définir les objectifs de leur PLU : plus 300 habitants ont été impliqués dans les différentes

LA MISE EN ŒUVRE DU PLU À SAILLANS

La 1^{ère} étape de la révision du Plu consiste à définir à la fois les **objectifs** de révision du PLU et les **modalités de concertation** à mettre en œuvre pour ce faire. Ces éléments sont actés dans une délibération du Conseil Municipal qui lance officiellement la procédure de révision du PLU. Cette 1^{ère} étape est en général réalisée par les seuls élus, or elle est déterminante pour la suite du projet.

L'équipe municipale souhaite associer les habitants dès cette phase préliminaire de définition des objectifs de révision du PLU et des modalités de concertation. Il lui semble essentiel que les habitants puissent faire part de leurs attentes et de leurs besoins, et qu'ils puissent s'approprier, en même temps que les élus et avec eux, les enjeux de la révision du PLU. Cela permet ensuite de gagner du temps lors de la révision elle-même.

L'équipe municipale a donc choisi de mettre en œuvre une démarche participative en amont de la procédure légale de révision du PLU, dans les prochains mois (**premier semestre 2016**). Cette démarche sera animée par un bureau d'étude spécialisé en urbanisme et concertation (un financement à hauteur de 50% du coût est déjà acquis, grâce à une subvention de la Fondation de France).

concertations organisées. Ils ont insisté sur la dimension collective du projet de révision du PLU, et sur la nécessité de mettre de côté les intérêts individuels. Ce n'est qu'une fois le projet collectif de PLU défini que l'on peut traiter des demandes individuelles, au regard des objectifs, des règles et des zonages sur lesquels on s'est collectivement entendu.

Aspects pratiques

- Vos élus référents sur ce dossier
- Vincent Beillard (Annie Morin en suppléante)
- Michel Gautheron et André Odon : élus Aménagement et travaux
- Sabine Girard (Joachim Hirschler en suppléant) : élue Mobilité, Environnement, Énergie

Une nouvelle adresse e-mail de la mairie pour toutes vos questions d'urbanisme : urbanisme@mairiedesaillans26.fr

Vous souhaitez être informé(e)s sur la révision du PLU ? Inscrivez-vous aux Flash Info de la mairie : commissions@mairiedesaillans26.fr

Les documents du PLU actuel (qui reste en vigueur jusqu'à ce que la révision du PLU soit terminée) sont consultables sur la page PLU (sous menu Mairie au quotidien).



NOËL ENSEMBLE à SAILLANS

Ensemble plutôt que seul Partageons un repas où chacun apporterait quelque chose à manger ou à boire
 Au programme: **musique** (apporter CD, instruments et jeux (si vous en avez)
Tombola gratuite avec les lots que chacun apportera.

Rendez-vous le 25 décembre à partir de midi à la salle Polyvalente

Pour plus d'information, téléphonez à : Marie-France Cupif et André Callard 04 75 21 42 66

Secrétariat et services Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre principal Olivier YRLES** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Freddy MARTIN, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Vincent BEILLARD, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr •

Conseiller municipal François PEGON • Élus à l'intercommunalité Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • Conseillers départementaux Martine CHARMET et Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Marie-Christine Casals, Pascal Denavit, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, Christian Caron, Florence Alicot • Imprimée sur papier recyclé (téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr) • décembre 2015